

DÉLIBÉRATIONS

2019-033

DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RÉMY CHAUSSÉE

Séance du 08 octobre 2019

Conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 13
Conseillers votants : 13

Envoyé en préfecture le 11/10/2019

Reçu en préfecture le 11/10/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215905423-20191008-2019033-DE

L'an Deux Mille dix-neuf, mardi huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT RÉMY-CHAUSSEE, régulièrement convoqué le premier octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier WILLOT.

Présents : BALLIGAND L. ; BRUNIAUX C. ; DUGAZ E. ; FALLOUEY P ; HUART R. ; LOUGUET P. ; DEFOSSEZ M ; WILLOT D. ; VERDAVAINE A. ; DELATTRE M. ; DUFOUR O ; PELTIER J. ; LONGATTE D

A été nommé Secrétaire de séance : VERDAVAINE A

OBJET : Motion - Fermeture des trésoreries

Le gouvernement, dans le cadre de la réforme de l'Etat, a décidé de supprimer l'ensemble des trésoreries et de les regrouper dans un Service de Gestion Comptable.

La trésorerie de Berlaimont verra ainsi ses compétences modifiées et sera regroupée avec d'autres (Le Quesnoy, Bavay, Maubeuge, ...). En fait, tout le sud du département sera rassemblé dans un seul Service de Gestion Comptable, basé à Avesnes sur Helpe.

L'Avesnois étant déjà très défavorisé, il est proposé au Conseil Municipal de manifester son opposition au démantèlement des services administratifs déconcentrés de l'Etat et d'exiger le maintien d'un service de proximité autant pour les usagers que pour les collectivités locales, en particulier les petites communes rurales.

Cette seule action de concentration porte le risque de rupture du lien direct entre le comptable public, les agents de ses services et leurs partenaires des collectivités, ainsi que les usagers.

Cette réorganisation va à l'encontre de l'intention de bonne administration qui semble animer les auteurs de ce projet.

Il est à craindre qu'à moyen terme cette réforme induise la fin de la séparation ordonnateur-comptable et par conséquent accroisse la responsabilité des maires.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents

Se prononce contre la fermeture de la trésorerie de Berlaimont tant pour les administrés que pour les services de la mairie.

Fait en séance les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Didier WILLOT

Maire.

